



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **11 mai 2009**

Délibération n° 2009-0727

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Chemin du Champ du Roy - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Gléréan

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 avril 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 12 mai 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Farih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Millet, Muet, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Calvel (pouvoir à M. Buffet), Charles (pouvoir à M. Coste), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), Dagorne (pouvoir à M. Havard), MM. Ferraro (pouvoir à M. Ariagno), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Pili), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Lyonnet (pouvoir à M. Léonard), Meunier (pouvoir à M. Gignoux), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Imbert Y), Terracher (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : MM. Louis, Réale, Turcas.

Séance publique du 11 mai 2009**Délibération n° 2009-0727**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Chemin du Champ du Roy - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Bureau, par sa décision n° B-2004-2439 du 13 septembre 2004, a approuvé l'engagement de la procédure d'expropriation et de la déclaration d'utilité publique de l'opération réaménagement et sécurisation du chemin du Champ du Roy à Rillieux la Pape. Par délibération n° 2005-3125 du 19 décembre 2005, l'opération a été identifiée à la programmation pluriannuelle 2002-2007. Enfin, par délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, le conseil de Communauté a inscrit cette opération à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014.

Le chemin du Champ du Roy est une voie de liaison permettant de relier le bourg de Rillieux la Pape à Vancia. Elle est caractérisée par :

- une emprise de voie insuffisante (5 mètres) qui permet difficilement le croisement des véhicules, des piétons et des cyclistes,
- un carrefour avec le chemin de Bussy accidentogène géré par une priorité à droite,
- une charge de trafic important et croissant aux heures de pointes (liaison A 46 - zone industrielle),
- l'absence de trottoir et d'accotement.

L'aménagement du chemin du Champ du Roy vise à différencier les espaces dévolus à chaque usage (piétons, cycles, véhicules motorisés), par l'aménagement de trottoirs et d'une piste cyclable. Des plantations d'alignement sont également prévues.

Le périmètre du projet est limité à l'Est par le giratoire de la route départementale 483 et à l'Ouest par la rue de la République.

Les objectifs de l'aménagement sont :

- sécuriser les piétons en aménageant un espace réservé,
- aménager un itinéraire cyclable,
- améliorer la récupération des eaux pluviales,
- paysager la voie,
- sécuriser la circulation générale.

L'individualisation de l'autorisation de programme pour la phase étude a été délibérée au conseil de Communauté du 2 mai 2007 pour un montant prévisionnel de 65 780 € TTC.

Il est proposé au Conseil l'augmentation de l'autorisation de programme pour les phases acquisitions foncières et travaux pour un montant de 1 300 000 € qui se décompose selon les postes suivants :

- voirie,
- assainissement,
- maçonnerie,
- plantation,
- foncier.

Le planning prévisionnel de l'opération est :

- 2009 : régularisations foncières, procédures de marchés,
- 2010-2011 : travaux ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'aménagement du chemin du Champ du Roy à Rillieux la Pape,

b) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C1 développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, sur l'opération n° 1452 individualisée le 2 mai 2007.

2° - **Le montant** total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 1 300 000 € en dépenses ventilés comme suit :

- 1 203 840 € au titre du budget principal,
- 96 160 € au titre du budget annexe de l'assainissement.

3° - **Les dépenses** seront réalisées selon l'échéancier suivant : 90 000 € en 2009, 1 000 000 € en 2010 et 210 000 € en 2011.

4° - **Le montant** total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 365 780 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 mai 2009.